

Tableau explicitant la Directive relative aux élèves en difficultés d'apprentissage

Nomenclature	Définitions et modalités	Apprentissage	Exemples	Evaluation
Différenciation	Mise en œuvre de méthodes de travail diversifiées, adaptées aux besoins et au style cognitif de chaque élève Pas de diagnostic	Offre de cheminement individualisés	<ul style="list-style-type: none"> Application de méthodes diversifiées Développement par l'enseignant d'un autre mode d'apprentissage pour toute ou partie de la classe 	Evaluation non modifiée car objectifs et exigences de la classe inchangés.
Adaptation Synonyme : aménagement	Mise en place d'un accompagnement individuel et outillé dans le temps de l'apprentissage. Si cela s'avère nécessaire, l'enseignant spécialisé ou le conseiller pédagogique peuvent donner leur avis. Pas de diagnostic	Suivi particulier et mise à disposition d'outils afin que l'élève puisse montrer son potentiel cognitif Renforcement de la confiance de l'élève face à la tâche	<ul style="list-style-type: none"> Reformulation, simplification ou explicitation de la consigne Vigilance accrue de l'enseignant Utilisation de références diverses (dictionnaire, mémento...) pendant le temps d'apprentissage 	
Compensation des désavantages	Neutralisation ou diminution des limitations occasionnées par un handicap d'apprentissage Aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent un apprentissage ou un examen et non une adaptation des objectifs Diagnostic (dys, TDAH, HP,...)	Idem Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du handicap d'apprentissage par l'élève et la classe Mise à disposition de moyens compensatoires, de plus de temps ou de moins de matière Utilisation de moyens ou de références diverses 	Evaluation différente dans la forme mais pas sur le fond (objectifs du PER maintenus).
Priorisation	Objectifs du PER modifiés et personnalisés sous la responsabilité de l'enseignant de soutien lors d'un réseau PP : rédaction d'un plan pédagogique individualisé Demande écrite de l'autorité parentale , via le formulaire en ligne Au plus tard, avant la fin de chaque semestre, le réseau examine la situation : soit poursuite, soit consultation au COS. Après 2 réseaux, des décisions d'orientation doivent être envisagées, notamment selon un diagnostic .	Proposition d' objectifs personnalisés et évolutifs , dans le cadre d'un programme adapté Renforcement de la confiance de l'élève face à la tâche	<ul style="list-style-type: none"> Concentration sur des objectifs plus ciblés et prioritaires : faire moins, mais mieux Définition d'objectifs opérationnels 	Evaluation formative, donc pas de note. Décision écrite du SEN, avec annotation dans le bulletin scolaire.
	Modifie le fond (objectifs du PER personnalisés)	Le statut d' auditeur peut être accordé via le formulaire en ligne pour permettre à l'élève de faire face à sa problématique originelle.	Suivi du cours et participation aux apprentissages	Pas d'évaluation portée au bulletin.
	Modifie le fond (objectifs du PER)	En langues étrangères, exceptionnellement dans d'autres branches, le statut de dispensé peut être accordé via le formulaire lorsque l'élève fait face à des difficultés insurmontables péjorant l'ensemble des apprentissages déjà personnalisé. L'élève dispensé fait toujours partie de l'effectif de la classe. Diagnostic		Décision écrite du SEN, avec annotation dans le bulletin scolaire.

La mise en œuvre de ces aides répond à un besoin avéré et constitue une obligation légale, et ceci à tous les niveaux de la scolarité et de la formation.
La situation des élèves allophones est régie par l'article 3 de l'Ordonnance scolaire (RSJU 410.411)
Un descriptif portant sur le trouble, les mesures de différenciation pédagogique et la compensation des désavantages se trouve à l'adresse www.cspbs.ch